

-K.-D.
TERRITOIRE DE RUHENERI
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Ruhengeri le 20 Août 1958.-
de

(*) N° A/2132/AI.14

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage

Objet :
Voorwerp :

Monsieur le Chef ZIMULINDA

à

G I K O N G O R O

Sous couvert de Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à ASTRIDA.

Monsieur le Chef,

En réponse à votre lettre du 8 août, j'ai l'honneur
de vous informer que la réorganisation politique n'étant pas
terminée, il n'est pas encore possible de déterminer avec
certitude si oui ou non vos biens pourront être rachetés.

Je crains cependant qu'il ne soit difficile, au
vu du budget, de racheter votre maison. Par contre je propose-
rai le rachat de votre boisement lors de l'établissement du
programme de 1959.-

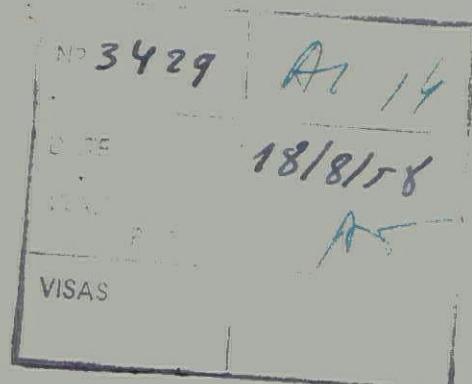
L'Administrateur de Territoire.-
DE MAN.J.



ZIMULIDA Marcisse.

Chef au Bufundu

B.P. 66, AFRICA "B"



Gikongere le 8 /8/1958.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
Chef du Territoire de et à RUHENCARI

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Je ne permettrais respectueusement de vous demander si une solution aurait été prise pour le rachat de ma raison et rebaise ont situés à Rutevu-Chefferie du Bukarba Nderw.

Vous n'avez promis une réponse pour le mois de juillet 58.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'assurance de ma considération très distinguée

ZIMULIDA Marcisse.-

M./J.B.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA

Kigali , le 8 Août 1958.
, de

(¹) N° 4.302/A.I.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage

Objet
Voorwerp :

Requête chef Zimulinda.

✓ TRANSMIS copie pour information à Monsieur l'Administrateur de Territoire à RUHENERI en le priant de me tenir au courant du suivi dès que les ressources de la chefferie réorganisée seront connues.

TRANSMIS copie pour information à Monsieur le Conseiller du Mwami à NYANZA en le priant de me faire connaître la suite réservée à la demande de prêt à la Caisse du Pays.

Kigali, le 8 août 1958.

LE RESIDENT DU RUANDA,

A. PREUD'HOMME,



A Mr. l'Administrateur de Territoire

à

A S T R I D A.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,



Me référant à votre lettre n° 2781/P.I.2.01 du 4 juin 1958, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur l'Administrateur du Territoire de Ruhengri a rencontré à plusieurs reprises le chef ZIMULINDA et lui a signalé que les possibilités budgétaires actuelles ne permettaient pas le rachat de la maison et du boisement du chef. L'Administrateur du Territoire de Ruhengeri a demandé un prêt à la C.d.P., sans recevoir de réponse.

Une réorganisation politique étant actuellement en cours, la nouvelle chefferie du Buberuka disposera peut-être de plus de ressources.

Le chef Zimulinda n'a jamais reçu de la part de Monsieur l'Administrateur du Territoire de Ruhengeri promesse formelle de rachat.-

Le RESIDENT DU RUANDA,

Sé): A. PREUD'HOMME,